

Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Objectifs

Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), opérationnel depuis juin 2008, est un partenariat mondial œuvrant pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière, pour la conservation des stocks de carbone forestier, pour la gestion durable des forêts et pour le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+). Le FCPF vient compléter les négociations de la CCNUCC sur la REDD+ en montrant l'application de la REDD+ au niveau national et en tirant profit des leçons de cette phase préalable de mise en œuvre.

Le FCPF a établi un cadre et des processus pour la préparation à la REDD+ afin que les pays soient préparés aux futurs systèmes d'incitations financières à la REDD+. À l'aide de ce cadre, chaque pays participant acquiert une meilleure compréhension de la préparation à la REDD+, notamment en établissant des scénarios de référence, en adoptant une stratégie de REDD+, en développant des systèmes de suivi et en mettant en place les dispositifs nationaux de gestion et ce de manière à intégrer les principales parties prenantes nationales.

Gouvernance

À ce jour, trente-sept pays forestiers en développement (14 en Afrique, 15 en Amérique latine et aux Caraïbes et huit en Asie-Pacifique) ont été sélectionnés pour faire partie du partenariat. Le FCPF repose sur une structure de gouvernance efficace et inclusive centrée sur l'Assemblée des Participants et le Comité des Participants.

L'Assemblée des Participants, constituée de tous les pays et de toutes les organisations participant au FCPF, se réunit sur une base annuelle et élit le Comité des Participants. Le Comité des Participants est constitué d'un nombre égal (14) de pays forestiers (REDD+) et de contributeurs financiers, ainsi que d'observateurs représentant les peuples autochtones, la société civile, les organisations internationales, le Programme ONU-REDD, le Secrétariat de la CCNUCC et le secteur privé. Le Comité, qui se réunit environ trois fois par an, est le principal organe décisionnaire du FCPF. Parmi ses responsabilités, le Comité examine les soumissions des pays, prend des décisions concernant l'allocation des subventions et approuve les budgets.

La Banque mondiale assume les fonctions d'administrateur, de secrétariat et de partenaire à la mise en œuvre. Le processus de qualification en tant que partenaire à la mise en œuvre, dans le cadre du Fonds de préparation, est en cours pour la Banque interaméricaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Fonds de préparation

Avec l'assistance du Fonds de préparation (représentant aujourd'hui environ USD 230 millions engagés ou promis par 14 bailleurs publics, ayant fourni chacun au moins USD 5 millions), chaque pays participant se prépare à la REDD+ en développant les politiques et les systèmes nécessaires, spécifiquement en adoptant des stratégies nationales, en mettant en place les niveaux de référence

6 mars 2012

d'émissions, en élaborant les systèmes de mesure, de notification et de vérification (MRV) et en établissant les dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ y compris les sauvegardes appropriées.

Le FCPF s'est concentré jusqu'à présent sur la préparation à la REDD+. Vingt-six pays ont d'ores et déjà rédigé leur Proposition de préparation à la REDD+, 19 d'entre eux ont fait l'objet d'une évaluation formelle et trois ont bénéficié d'une subvention pour mettre en œuvre leurs propositions.

Au cours de la phase de préparation, une coopération importante s'est développée entre le FCPF et le Programme ONU-REDD, le Programme d'investissement forestier et le Fonds pour l'environnement mondial. Par ailleurs, une approche commune en matière de sauvegardes environnementales et sociales a été développée pour permettre aux différents multiples partenaires à la mise en œuvre de canaliser le financement du Fonds de préparation du FCPF.

Fonds Carbone

Le deuxième fonds du FCPF, le Fonds Carbone, est aussi pleinement opérationnel. Il effectuera des paiements de réductions d'émissions vérifiées obtenues de programmes de REDD+ dans les pays ayant bien avancé dans leur préparation à la REDD+. Cinq Pays REDD participants seront éligibles au financement du Fonds Carbone selon l'évaluation de leur état d'avancement par le Comité des Participants au FCPF.

Les Programmes soumis au Fonds Carbone (équivalents à un montant actuel d'environ USD 210 millions, engagé ou promis par dix contributeurs publics et privés, ayant chacun fourni au moins USD 5 millions) devront respecter les critères suivants :

- Avoir un objectif de résultats, c'est-à-dire des réductions d'émissions durables et de grande qualité intégrant des bénéfices sociaux et environnementaux
- Être réalisés à une échelle suffisante, par exemple au niveau d'une juridiction administrative d'un pays ou au niveau national
- Être compatible avec les normes émergentes de conformité dans le cadre de la CCNUCC et d'autres régimes
- Être diversifiés pour avoir une valeur de formation pour le FCPF et d'autres participants
- Appliquer des mécanismes clairs afin que les incitations à la REDD+ parviennent effectivement à ceux qui ont en besoin et
- Impliquer des consultations transparentes des parties prenantes.

De plus, les programmes exécutés au niveau infranational doivent être conformes aux stratégies nationales émergentes, aux niveaux de référence des émissions et aux systèmes de MRV. Ils doivent être accompagnés de mesures d'évaluation et de réduction du risque de fuite.

Le Fonds Carbone est prévu jouer un rôle catalyseur pour la REDD+ en tirant parti de l'expérience d'initiatives pionnières telles que le Fonds BioCarbone. En conséquence, les engagements du Fonds Carbone doivent avoir lieu assez tôt pour inciter les pays à adopter les politiques et les systèmes adéquats et à réaliser les investissements nécessaires. Conformément à la décision de la CCNUCC sur la REDD+ adoptée à Cancun en décembre 2010, les phases de préparation, d'investissement et de paiement basé sur les résultats ne sont pas séquentielles mais en grande partie concomitantes. Néanmoins, afin que le financement carbone puisse s'appuyer véritablement sur la réalisation des

6 mars 2012

objectifs de préparation, le Comité des Participants du FCPF doit évaluer au préalable l'Ensemble d'actions de préparation d'un pays (*Readiness Package*) avant que ce dernier ne puisse conclure un Contrat d'achat de réductions d'émissions avec le Fonds Carbone.

Le Fonds Carbone transfèrera aux contributeurs financiers au Fonds les réductions d'émissions au prorata de leur part de capital.

Au cours de l'année à venir, le FCPF poursuivra ses travaux sur les aspects critiques à l'interface entre la préparation et le financement carbone, en particulier sur les niveaux de référence et le MRV pour les programmes infranationaux de réduction d'émissions ainsi que sur les approches de détermination de la valeur des réductions d'émissions.

Pour plus d'informations sur le FCPF, consultez le site www.forestcarbonpartnership.org.